



Acte de caution solidaire

(Articles 2292 et 2298 du Code civil)

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable ^{*(1)}

Je soussigné(e) M./Mme (NOM et Prénom) **D'HÉBRAIL Jean-Marlin**

Adresse **La Bergerie la Falge, 42620 Saint Pierre Laval**

Téléphone (fixe et/ou portable) **0680051085**

Profession ou emploi **Officier de marine**

déclare me porter caution solidaire de :

Nom et prénom du locataire : D'HÉBRAIL Pierre

Résidence : IV

Bâtiment : B

Etage : R+4

Logement : 4B405

Chambre : 4B4052

Durée du bail : 1 an

Date de signature du contrat : 26/08/2020

pour la durée du contrat et l'occupation et m'engage à ce titre, au profit de Césal qui accepte, à satisfaire à toutes les obligations du résident, sans bénéfice de discussion pour le paiement des redevances, charges locatives, complément mobilier, des indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives et des éventuels frais de procédure,

Montant mensuel de la redevance (montant à indiquer en chiffres et en toutes lettres) :

523,29 € (cinq cent vingt-trois euros et vingt-neuf cents)

Je me porte caution solidaire de Monsieur D'HÉBRAIL Pierre pour la durée du contrat et de l'occupation pour le paiement de la redevance mensuelle, s'élevant à ce jour à 523,29 € révisable chaque année par décision du Conseil d'Administration ainsi que pour le paiement des indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives et éventuels frais de procédure, ces obligations résultant du règlement intérieur de CESAL dont j'ai pris connaissance. Je confirme avoir pleinement enregistré la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées et déclare y adhérer sans aucune réserve. En m'obligeant solidairement avec Monsieur D'HÉBRAIL Pierre, je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement Monsieur D'HÉBRAIL Pierre.

Je reconnais avoir eu connaissance des dispositions de l'avant dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 qui dispose : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

PIÈCES À JOINDRE PAR LE CAUTIONNAIRE

- Photocopie de la pièce d'identité du cautionnaire (carte nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité),
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer ...),
- Photocopies des trois derniers bulletins de salaire du cautionnaire,
- Photocopie du dernier avis d'imposition du cautionnaire,
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du cautionnaire.

Fait en deux exemplaires à Paris, le 22/08/2020

La CAUTION

(Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvée, bon pour caution solidaire »)

lu et approuvée, bon pour caution solidaire

Le BAILLEUR

(Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvée, bon pour acceptation »)

"lu et approuvée, bon pour acceptation"

^{*(1)} domiciliée dans un pays membre de l'Union Européenne.

Toute personne qui se rend coupable du délit de fausse signature tombe sous le coup de l'article 441-1 du Nouveau Code Pénal